



Conseil Municipal du 18 Décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina, ROY Laëtitia, SIONNEAU Jacques, FAUCON Amélie, GATARD Catherine, ALVAREZ Déborah ETAVARD Michel et VIOLEAU Quentin.

Excusées : DANTHOIS Nicole et DIGUET Anne-Lise.

Secrétaire de séance : ROY Laëtitia

Convocation : le 13 Décembre 2025

Publié le : 30 Janvier 2026

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 5 Novembre est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Nouvel aménagement cinéraire**
- **Tarifs des locations de salles**
- **Approbation du rapport de la CLECT**
- **Révision libre de l'Attribution de Compensation**
- **Choix du prestataire pour l'acquisition de corbeilles de rue**
- **Avis sur droit de préemption du bien situé au 26 Rue des Joncs**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- ✓ Dans l'espace cinéraire, les 12 cavurnes (petits caveaux pouvant recevoir jusqu'à 4 urnes) sont occupées ou réservées. 2 cavurnes supplémentaires ont été commandées auprès de la marbrerie Gallien. Les travaux ont eu lieu le 8 Décembre pour un coût de 672€ TTC.
Un devis a été établi pour une proposition d'aménagement d'une nouvelle zone cinéraire et une armoire cinéraire.
- ✓ 2 devis ont été sollicités pour l'impression des 340 exemplaires des bulletins municipaux annuels. Une nouvelle fois, le devis de Copy Color a été retenu pour un montant de 802,10€ TTC (contre 953,70€ TTC l'an dernier).
- ✓ Un virement de 820€ a dû être effectué vers la ligne « dégrèvement jeunes agriculteurs » insuffisamment approvisionnée cette année, en raison d'une augmentation : 2320€ contre 1269€ et 1282€ les années précédentes.
- ✓ Achat de 10 plateaux supplémentaires pour la salle l'Andrésienne pour un montant de 69,50€ (seulement 4 plateaux auparavant).

Laëtitia relance la question des plaques de revêtement de sol pour le bar de la salle l'Andrésienne.

- ✓ **[2025-46] Nouvel aménagement de l'espace cinéraire dans le cimetière communal.**

Le cimetière communal dispose actuellement d'un espace cinéraire comprenant un jardin du souvenir ainsi que deux zones de cavurnes, dont l'une, composée de quatre cavurnes,

est entièrement occupée, et l'autre, composée de quatorze cavurnes, dont seules deux récemment créées sont encore disponibles.

Afin de répondre à une demande croissante en matière de sépultures cinéraires, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'aménagement d'une nouvelle zone de quatorze cavurnes, ainsi qu'à l'installation d'un colombarium.

Dans ce cadre, la marbrerie Gallien a transmis une offre pour :

- L'aménagement de cette troisième zone de quatorze cavurnes, incluant dans un premier temps la préparation de quatre cavurnes, pour un montant de 2 470 € HT, soit 2 964 € TTC ;
- La fourniture et l'installation d'un colombarium de douze cases (sur 3 étages) pour un montant de 6 540€ HT, soit 7 848 € TTC.

Délibération :

Après avoir pris connaissance du plan d'aménagement et des devis présentés, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** l'aménagement d'une nouvelle zone de quatorze cavurnes, conformément au plan proposé, et de retenir, dans un premier temps, la préparation de quatre cavurnes, selon l'offre de la marbrerie Gallien de Pouzauges, pour un montant de 2 470 € HT, soit 2 964 € TTC ;
- **D'APPROUVER** l'installation d'un colombarium de douze cases réparties sur trois niveaux au sein de l'espace cinéraire communal, afin de répondre à la demande croissante, pour un montant de 6 540 € HT, soit 7 848 € TTC ;
- **DE CONFIER** l'exécution de l'ensemble de ces travaux à la marbrerie Gallien de Pouzauges ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 23/12/2025

✓ **[2025-47] Tarifs des locations de salles**

Sur proposition de la commission « vie locale », il a été suggéré de maintenir l'ensemble des tarifs de location des salles du Foyer, de la salle l'Andrésienne et du jardin du Cloître.

Seuls les tarifs « été » de la salle l'Andrésienne pour les résidents hors commune sont revenus à la baisse (diminution de 100€) pour les inciter à l'utiliser davantage.

Des tarifs ont été instaurés pour la location de la salle du Jardin du Cloître en journée uniquement. En cas d'indisponibilité de la salle du Foyer, celle-ci pourra être louée en soirée également sur des créneaux de dates restreints.

Il est également rappelé que toute location n'est valide qu'à compter du contrat de location qui doit être signé minimum 1 mois avant la location. En cas d'annulation dans le mois qui précède la location, 30% du prix de la location sera retenu.

Le tarif spécial, appliqué aux associations de la Commune qui organisent une manifestation à but lucratif, afin de les sensibiliser sur le coût énergétique, est maintenu comme suit :

- Gratuité pour la 1^{ère} utilisation annuelle,
- A partir de la 2^{ème} utilisation de la salle l'Andrésienne, le tarif de location est fixé à 100€

Les manifestations à but non lucratif conservent leur gratuité.

Le tarif de la prestation « photocopie » est maintenu à 0,30€.

Délibération :

Le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les tarifs comme suit à compter du 1er Janvier 2026.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 23/12/2025

Salle "L'Andrésienne"		Tarifs ÉTÉ		Tarifs HIVER	
		Période du 15 avril au 14 octobre		Période du 15 Octobre au 14 Avril	
		Habitant St André	Résidant hors commune	Habitant St André	Résidant hors commune
Caution		1 000 €			
Salle entière	1 Jour	275 €	450 €	330 €	660 €
	2 Jours	440 €	780 €	495 €	990 €
Journée supplémentaire (au-delà de 2 jours)		110 €	110 €	132 €	132 €
Rassemblement après sépulture		50 €	80 €	70 €	100 €
Location sono		40 €	40 €	40 €	40 €
Percolateur - Vaisselle - mange- debout - verre à pied		Gratuit (sur demande)			
Ménage		150 €	150 €	150 €	150 €

Salle du Foyer		Tarifs ÉTÉ		Tarifs HIVER	
		Période du 15 avril au 14 octobre		Période du 15 Octobre au 14 Avril	
		Habitant St André	Résidant hors commune	Habitant St André	Résidant hors commune
Caution (avec ou sans sono)		500 €			
Salle 1 avec Bar capacité 36 personnes (52 m²)	1 Jour	55 €	110 €	72 €	143 €
	2 Jours	88 €	176 €	121 €	242 €
Salle 2 avec Cuisine capacité 48 personnes (60 m²)	1 Jour	72 €	143 €	88 €	176 €
	2 Jours	121 €	242 €	149 €	297 €
Salle entière capacité 84 personnes	1 Jour	121 €	242 €	143 €	286 €
	2 Jours	187 €	374 €	226 €	451 €
Location sono/vidéoprojecteur (avec salle 2 ou salle entière uniquement)		40 €	40 €	40 €	40 €
Installation la veille à partir de 17h		18 €	18 €	18 €	18 €
Vin d'honneur		55 €	110 €	61 €	121 €
rassemblement après sépulture (salle entière)		50 €	50 €	55 €	55 €

Salle du Jardin du Cloître (capacité 40 personnes)		Tarifs ÉTÉ		Tarifs HIVER	
		Période du 15 avril au 14 octobre		Période du 15 Octobre au 14 Avril	
		Habitant St André	Résidant hors commune	Habitant St André	Résidant hors commune
Caution		500 €			
Location en journée uniquement (jusqu'à 20h sauf en cas d'indisponibilité de la salle du Foyer)	1 Jour	55 €	90 €	72 €	110 €
Rassemblement après sépulture		50 €	50 €	55 €	55 €

✓ **[2025-48] Choix du prestataire pour les corbeilles de rues**

Il a été décidé d'acquérir des corbeilles de tri sélectif destinées à être installées sur quatre sites communaux, à savoir : la place de l'église, le Terrier, la future aire de jeux et le city stade.

Le besoin porte sur des corbeilles de tri composées de trois bacs de 50 litres chacun, avec couvercles (vert pour le VERRE, jaune pour le plastique et gris pour les déchets ménagers). Ainsi que l'option gravure permettant l'apposition de pictogrammes sur les couvercles afin d'identifier les flux de déchets.

Une consultation a été lancée auprès de sept fournisseurs.

À l'issue de l'analyse des offres, l'entreprise Comat & Valco a été retenue pour un montant total de 5 805,04€ HT soit 6 144 € TTC.

Délibération :

Le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** l'offre proposée par comat&valco pour la fourniture de quatre lots de trois corbeilles avec couvercles et l'option gravure, pour un montant de 5 805,04€ HT soit 6 144 € TTC,

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 23/12/2025.

✓ **[2025-49] Approbation du rapport de la CLECT et Révision libre de l'Attribution de Compensation**

Pour rappel, le rôle de la CLECT est de réévaluer (ou remettre à plat) les charges transférées à l'agglo2b.

Le montant de ces charges sert de base au calcul des attributions de compensation, positives ou négatives, entre l'agglo2b et les communes membres.

Toutes les communes sont concernées cette année par la modification du montant de leur attribution de compensation (c'est-à-dire de la somme qu'elles doivent à l'agglo2b ou bien qu'elles doivent recevoir de l'agglo2b)

Quels sont les points qui font modifier l'attribution de compensation pour 2026 ?

- L'IFER L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe perçue par l'Agglo2b. Les communes de Nueil-les-Aubiers et de Saint-Maurice-Étisson ne bénéficient pas du reversement de 20 % de l'IFER éolienne, contrairement aux autres communes concernées. Cette somme doit donc leur être restituée, entraînant une modification de leur attribution de compensation.
- La mutualisation du service « Urbanisme » de l'agglo2b qui instruit les dossiers d'urbanisme déposés en mairie. Cette participation est calculée suivant le nombre de dossiers déposés en N et du nombre d'habitants. Pour 2025, ce coût s'élève à 2 786,28€ pour notre commune. Ce montant est revu chaque année.
- Nouveau cette année, toutes les attributions de compensation (sauf St André) sont en augmentation à la suite du retour aux communes des bâtiments enfance.
- Mais aussi par l'intégration du PLUi (comme vu au dernier conseil et remis en diapo suivante). Pour 2025, ce coût s'élève à 821,55€ pour notre Commune. Ce montant est revu chaque année.

La Commune de Saint-André-Sur-Sèvre devra reverser à l'agglo2b en 2026 une attribution de compensation d'un montant de 18 968,14 €

Délibération :

Le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT du 29 octobre 2025,
- **D'ACCEPTER** cette nouvelle augmentation résultant de la révision libre des attributions de compensation à reverser à l'EPCI, conformément aux montants indiqués dans le tableau annexé.

✓ **[2025-50] Indemnité pour animateurs du repas des seniors**

Lors du repas des seniors prévu le Samedi 17 Janvier 2026, il est suggéré de faire appel à Hervé Michaud de Montigny pour proposer une animation durant l'après-midi comme l'an passé. Il sera accompagné d'un trompettiste.

Le Maire propose de lui allouer une indemnité de 300€ pour cette prestation.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une indemnité de 300 € à Hervé MICHAUD pour la réalisation d'une animation lors du repas des seniors.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 23/12/2025.

✓ **[DÉCISION] Non-acquisition du bien situé 26 rue des joncs, soumis au droit de préemption urbain**

À la suite de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les règles du droit de préemption urbain (DPU) ont été actualisées. Ce dispositif permet à la commune d'acheter en priorité certains biens mis en vente lorsqu'ils sont situés dans des zones définies. Pour les terrains classés en zones U et AU, ce droit reste exercé par la commune.

Dans ce cadre, la mairie a été informée le 28 novembre 2025 de la vente de deux parcelles situées au 26 rue des Joncs, représentant une surface totale de 888 m².

Après étude de cette vente, la commune a considéré que ces terrains ne correspondaient pas à un besoin ou à un projet communal. Elle a donc décidé de ne pas exercer son droit de préemption, laissant ainsi la vente se réaliser normalement.

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas préempter.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Vitrine de coupes du palet andrésien. La vitrine d'exposition des trophées du palet club andrésien est terminée. Le club prévoit de l'installer dans le courant des congés de Noël.

Mobilier à vendre (ou pas). Du mobilier en bon état a été laissé dans le local de stockage par l'ancien propriétaire. La possibilité de le vendre a d'abord été envisagée et soumise aux élus. Toutefois, après examen du mobilier, les élus ont finalement décidé d'en faire don au Secours catholique, afin qu'il puisse bénéficier à des personnes dans le besoin.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Retour sur :

- **Concert de chorales à l'église le 30 Novembre :** Les chorales « À travers chants » de Saint-Mesmin et « Chœur en balade » de Cerizay se sont retrouvées pour un concert à l'église. Chaque groupe a interprété 9 morceaux de registres différents, avant de se réunir pour chanter ensemble 2 chants communs. Une quête organisée a permis de récolter 307,50 €, contribuant au financement des chorales ainsi qu'aux frais de SACEM (41,46 €), de chauffage et d'électricité.

- **Concert à l'église le 4 Décembre** : Les « Grillons » de la Cressonnière ont offert un concert d'une heure en faveur du Téléthon, sous la direction d'une des animatrices de l'EHPAD. Le répertoire était centré sur des chants de Noël. Après le concert, un pot de l'amitié a été organisé au Jardin du Cloître.

Repas des séniors du 17 Janvier 2026 : Le choix du menu a été validé. L'animation sera reconduite sur le même principe que l'an dernier, avec la participation d'un trompettiste, pour un coût de 300 €, auquel s'ajoutera leur repas.

Par ailleurs, une soupe angevine sera proposée à l'occasion des vœux du Maire ainsi que lors du repas des seniors.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

/

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

/

La séance est levée à 21H30.

Prochains conseils municipaux : le Jeudi 29 Janvier 2026 à 20h30
(pour le vote du budget) et le Vendredi 6 Mars à 19h pour un dernier
conseil municipal de l'équipe actuelle *(à cette occasion l'histoire*
badaboum sera racontée par Michel).

Le Maire
Dany GRELLIER

A blue ink signature of Dany Grellier, written over a circular official stamp of the Municipality of Saint-Amand-sur-Seine. The stamp features a central emblem and the text "MAIRIE DE SAINT-AMAND-SUR-SEINE" and "ANCIENNE MAIRIE DE SAINT-AMAND-VAL".

La secrétaire de séance
Laëtitia ROY

A blue ink signature of Laëtitia Roy, written in a stylized, cursive manner.